

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°38 du 31 août 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de la marine.

Du 27 juin 2012

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de la marine.

Du 27 juin 2012

NOR D E F F 1 2 2 7 8 1 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 35 ; signalé au BOC 7/2010 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 156 du 6 juillet 2012, texte n° 25 ; signalé au BOC 38/2012.

<p>Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré <i>in extenso</i> dans la base de données. Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.</p>
--